

Les résultats de la statistique des fabriques en 1929

Autor(en): **Giovanoli, Fritz**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **22 (1930)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383762>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

22^{me} année

FÉVRIER 1930

N° 2

Les résultats de la statistique des fabriques en 1929.

Par le Dr Fritz Giovanoli, Berne.

I.

Les résultats de la statistique des fabriques, établie lors du grand recensement des entreprises le 22 août 1929, sont d'un intérêt capital pour l'établissement des tendances de développement économique pour la situation et les vastes perspectives de son industrialisation, ainsi que pour les transformations et les ignorances industrielles qui se sont manifestées au sein de l'industrie durant les années qui suivirent la guerre. La question touchant les bases de notre économie, disons même de notre économie politique, est de savoir, si le fait d'avoir surmonté la crise économique, qui a sévit durant les années d'après-guerre, si le fait d'avoir redonné un cours normal à l'économie industrielle, c'est-à-dire si les transformations des circonstances en regard de ce qu'elles étaient avant la guerre, occasionneront une accalmie ou une intensification de l'industrialisation, comme le ferait prévoir un développement éventuel. En outre, il y aurait surtout lieu de savoir, si l'effritement de l'artisanat, causé par l'économie capitaliste moderne, subirait un nouvel assaut. Il ressort clairement de cet état de choses des conditions objectives pour développer la formation d'un *prolétariat de fabrique* et donner un *nouvel essor au mouvement syndical*.

Avant d'entrer dans les détails des résultats de la statistique, il convient d'accorder quelques lignes à diverses remarques et certaines opinions d'ordre général.

La statistique comprend toutes les entreprises soumises à la *loi sur les fabriques*. Quelles sont ces entreprises? Selon l'ordonnance d'exécution de la loi sur les fabriques, ces entreprises sont des industriels qui, utilisant une force motrice, occupent plus de 5 ouvriers ou qui, sans force motrice, occupent au moins 6 ouvriers, parmi lesquels un en dessous de 18 ans, ou encore, celles qui sans force motrice et sans ouvrier en dessous de 18 ans comptent plus

de 10 ouvriers. Il résulte donc qu'il existe un grand nombre de branches d'industrie, dont seule une faible partie sont comprises dans la statistique des fabriques. Cela concerne en premier lieu les branches d'industrie comprises dans les groupes d'industrie de la statistique en question, ce sont: VII. Vêtement et objets de toilette; VIII. Alimentation et boissons (pâtisserie et articles de charcuterie, etc.), XI. Exploitation et industrie du cuir et du papier (reliure, sellerie) et XIII. Industrie du bois (scierie, charpenterie, menuiserie, tournage). Il s'agit donc de branches d'industrie qui, selon une ancienne coutume de la campagne, sont encore considérées comme des « métiers nobles » de l'artisanat; ce n'est donc que ces industries prédominantes qui, selon la loi sur les fabriques, peuvent entrer en ligne de compte pour la statistique, en tant que fabriques. Toutes ces branches d'industrie ne sont prises au complet que dans le recensement des entreprises. Ayant connaissance des résultats — et pour que la statistique établie, afin d'avoir un aperçu général des entreprises, joue le rôle de recensement — on constatera avec intérêt le rôle important que joue chaque partie des branches d'industrie dans le processus de concentration économique des fabriques (c'est-à-dire celles qui sont soumises à la loi sur les fabriques) et quelle partie est encore dominée par l'artisanat. D'autre part, la statistique des fabriques mentionne de nombreuses branches d'industrie qui représentent la totalité, ou presque, des entreprises, car leur exploitation industrielle n'est plus possible que sous la forme de grandes entreprises. Ceci semble être le cas pour une grande partie des branches d'industrie des groupes: I. Industrie du coton, II. Industrie de la soie, III. Industrie de la laine, IX. Industrie chimique, XIV. Exploitation et industrie des métaux, XV. Industrie des machines, XVI. Industrie horlogère et autres.

L'unité comprise dans la statistique est l'entreprise, par laquelle il ne faut pas considérer la fabrique ou l'entreprise comme formant un tout. La statistique entend par « entreprise unique » surtout celles qui sont composées de plusieurs branches d'industrie. Citons, comme exemple, une fabrique de filature et de tissage de coton, laquelle, au point de vue légal et financier, est considérée comme formant une seule entreprise, mais elle est au fond deux entreprises bien distinctes, la première, la filature de coton, et la seconde, l'atelier de tissage de coton, car dans notre exemple, il serait impossible de diviser l'entreprise en deux branches annexes, de compter séparément les ouvriers de chaque branche et d'établir séparément aussi le nombre de moteurs dont dispose chaque branche. Il dépend avant tout de fixer l'importance économique de chaque branche d'industrie dans l'ensemble de l'économie et de comparer chaque recensement. Les entreprises d'une même industrie, qui sont réparties dans divers endroits, comptent également comme une seule entreprise, si elles appartiennent au même propriétaire. Si pour le plus récent recensement des fabriques

on compte 8514 entreprises, il s'agit là de « groupes de fabriques », mais ce dont il faut tenir compte, ce n'est ni le nombre des *fabriques*, ni le nombre des *entreprises*. Ces chiffres s'obtiennent en comptant tous les *groupes de fabriques comme entreprises*. Pour se faire une idée exacte de tout le processus de concentration, qui atteint également l'industrie suisse, il faut se baser sur les entreprises et non sur le nombre des fabriques englobées par la statistique. Nous réserverons un chapitre spécial à cette intéressante considération.

Il est aisé de se rendre compte que les personnes occupées comprises dans la statistique font partie du personnel soumis à la *loi sur les fabriques*. Nous appelons ce personnel, le personnel ouvrier de la fabrique. En évaluant le nombre des personnes occupées dans les entreprises soumises à la loi sur les fabriques, il convient de ne pas oublier que le personnel commercial et technique ne figure pas dans ces chiffres. Nous allons plus loin: ces chiffres ne représentent pas non plus la totalité des ouvriers employés dans la fabrique. Il existe de nombreuses entreprises possédant un établissement annexe non soumis à la loi sur les fabriques et dont le personnel ne figure pas dans la statistique. Le recensement *de toutes les entreprises* soumises ou non à la loi sur les fabriques nous permettra d'avoir un aperçu clair sur ces circonstances particulières. Il serait intéressant de comparer et d'examiner la proportion que représente l'administration, c'est-à-dire la partie commerciale et technique d'une entreprise, sur le nombre total des ouvriers.

Quelques mots encore sur la *force motrice* qui entre également en ligne de compte dans la statistique des fabriques. Comme l'exprime le terme même, on évalue la force nécessaire au fonctionnement des moteurs. L'énergie électrique pour la *lumière*, le *chauffage* ou pour des *opérations chimiques*, a été complètement éliminée de la statistique, car on a voulu établir l'importance de la force motrice dont dispose une industrie en comparaison de celle de la force du travail manuel. Toutefois, l'« énergie thermique » joue très souvent le rôle principal dans certaines industries, spécialement dans l'industrie chimique ou électrochimique (l'aluminium, par exemple). Etant donnée que l'importance de ce fait est typique et déterminant, il serait indiqué lors d'un prochain recensement des fabriques de vouer plus d'attention à ce genre d'énergie qui est d'une importance toute spéciale pour notre économie suisse.

Lors du dernier recensement, la statistique relève 197 branches d'industrie, comprises dans 17 grands groupes d'industrie. Cette statistique ne pourrait être plus claire ni plus caractéristique quant à l'évolution qu'a subi dans l'espace d'un demi-siècle la répartition du travail, la spécialisation des grandes industries modernes, la création de nouvelles industries, ainsi que l'agencement d'industries inconnues jusqu'ici dans l'économie suisse, et

qui, il y a un demi-siècle, voire même une génération et avant la guerre, avaient un aspect beaucoup plus simple et une structure sensiblement différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Nous comptons actuellement environ 200 branches d'industrie, alors que la statistique des fabriques de 1923 en mentionne 156, celle de 1911, 147 et celle de 1882, 72 seulement. Par suite de l'importance qu'ont prise peu à peu certains groupes d'industrie, les statistiques ont dû prendre peu à peu un caractère plus détaillé et avec le temps de nouvelles branches d'industrie sont venues allonger la liste de celles qui existaient déjà.

II.

La statistique des fabriques de 1929 est la septième en son genre. D'autres ont eu lieu en 1923, en 1911, 1901, 1895, 1888 et 1882.

Le tableau ci-dessous donne les résultats des 7 statistiques concernant le nombre des fabriques (ou, pour mieux dire, des groupes de fabriques, voir à ce sujet ce que nous avons écrit plus haut), le nombre des ouvriers et des forces motrices:

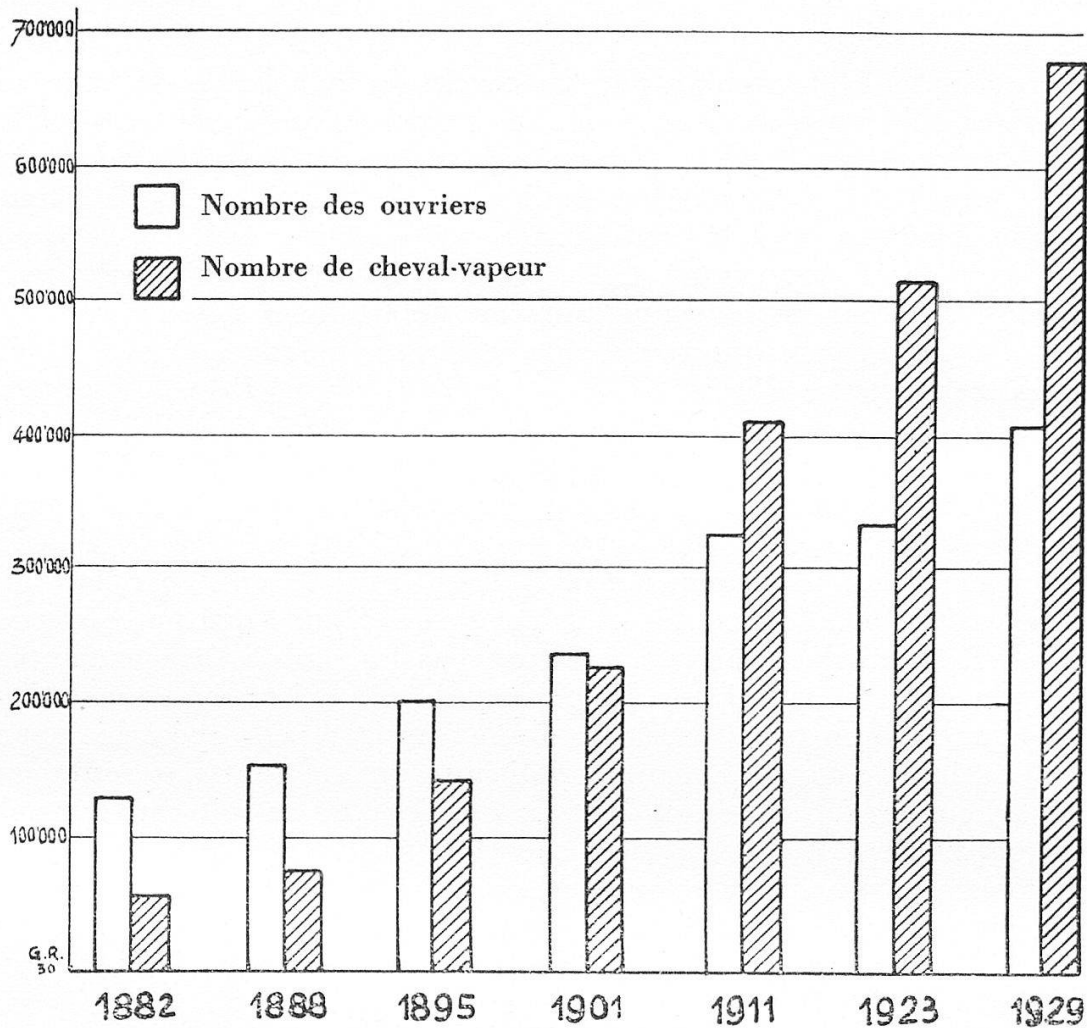
	Groupes de fabriques	Nombre d'ouvriers	Forces motrices C. V.
1882	2662	134,862	59,512
1888	3776	160,531	81,598
1895	4994	200,199	145,325
1901	6069	242,534	228,134
1911	7907	328,841	414,144
1923	7871	337,403	517,258
1929	8514	409,083	688,610

Une progression remarquable! De recensement en recensement. L'augmentation est surtout intense entre les deux derniers recensements, bien qu'il n'y ait qu'un interval de 6 ans seulement. Évaluée en moyenne annuelle, l'augmentation a été de 12,000 ouvriers par année depuis 1923; entre 1923 et 1911, la moyenne n'a été que de 700, mais il y a lieu de tenir compte que les années de guerre et d'après-guerre sont comprises dans cette dernière période. Entre 1901 et 1911, l'augmentation de la moyenne annuelle a été de 8600 ouvriers.

L'augmentation de la *force motrice* a été plus rapide encore: L'augmentation des ouvriers depuis 1923 est de 21 pour cent, alors qu'elle est de 33 pour cent pour les forces motrices. L'augmentation est encore plus frappante lors des recensements antérieurs: Depuis 1911: augmentation des ouvriers 25 pour cent; par contre, l'augmentation est de 66 pour cent pour les moteurs! Depuis 1901: augmentation des ouvriers 69 pour cent, des moteurs 200 pour cent! De 1882 à 1929, le nombre des C. V. a augmenté de 11 fois plus.

Ces quelques chiffres nous permettent donc de constater ce qui suit: Augmentation rapide et continue du nombre des ouvriers, mais accroissement plus rapide et plus intensif encore des forces motrices. Il est intéressant en outre de constater que les groupes

Nombre des ouvriers et force motrice.



d'industries, qui se distinguent le plus par une très forte utilisation de la force motrice, c'est-à-dire l'industrie métallurgique et l'industrie des machines, ont été appelés à utiliser davantage de main-d'œuvre par le fait de l'exploitation de la force motrice même, et que c'est à eux que l'on doit la création de nouvelles possibilités de travail. Il est évident qu'une augmentation aussi rapide des forces motrices a considérablement contribué au développement extraordinaire de la « productivité du travail ». En établissant une comparaison entre le travail manuel et le travail des forces motrices, on a souvent déjà essayé de se représenter de quelle manière l'utilisation de la force motrice « remplace » la force du travail. C'est pourquoi il est préférable de ne pas essayer d'évaluer la force motrice en force manuelle pour mieux se faire une idée de ce qu'un certain nombre de C. V. peut représenter en forces humaines. Par C. V. on entend la force nécessaire pour soulever 75 kg en 1 seconde à 1 mètre de hauteur. Le manuel Saitzew (Motorenstatistik Zürich 1918, page 55 et suivantes) prétend qu'un C. V. équivaut aux forces réunies de 3 chevaux vivants ou de 10 à 24 hommes; il ressort donc que les résultats d'une évaluation

peuvent sensiblement différer. Abstraction faite de toutes les applications de principe, il est impossible de représenter la production de la force motrice par celle du travail manuel, car elle ne s'obtient justement que par des machines et à l'aide de la force motrice. En supposant que dans une branche d'industrie on veuille exécuter un travail qui s'effectue habituellement avec l'aide de la force motrice, par un nombre équivalent de forces manuelles, tout le travail nécessaire à la construction des machines grâce à la force motrice, serait supprimé. Ces calculs d'égalité sont absolument utopiques. Nous reviendrons plus en détail dans notre prochain chapitre sur la part que représente les forces motrices dans le total de chaque groupe d'industrie.

410,000 ouvriers en chiffres ronds sont soumis à la loi sur les fabriques. On les appelle la masse des ouvriers de l'industrie. Ces 410,000 représentent le noyau proprement dit, mais ils ne sont nullement la totalité des ouvriers de l'industrie. La catégorie d'ouvriers, dont nous avons essayé d'expliquer le cas au début de notre article, c'est-à-dire les ouvriers de fabriques qui ne sont pas soumis à la loi des fabriques, ne sont pas les seuls à être exemptés du pouvoir de la loi sur les fabriques; il existe également des branches d'industrie entières d'une importance spéciale pour l'édification de notre économie politique qui ne sont pas soumises à la loi sur les fabriques, et dont les ouvriers, de ce fait, ne figurent pas parmi les 410,000 ouvriers mentionnés. C'est par exemple le cas pour la plupart des entreprises de construction et pour les branches d'installation, dont les ouvriers ne sont pas occupés dans « un établissement industriel » fermé dans le sens que lui attribue la loi sur les fabriques, mais qui installent des conduites électriques, qui construisent des ponts, des fabriques, des maisons de commerce et d'habitation, qui font des routes et des voies de chemins de fer, qui installent des conduites et des centrales par lesquelles passe le courant électrique. Des quantités d'ouvriers sont occupés dans ces branches d'industrie, dans lesquelles prédominent justement les grandes entreprises. Parmi les 410,000 ouvriers mentionnés ne figurent également pas les ouvriers du trafic et du transport, et personne cependant ne peut prétendre qu'ils représentent le rempart naturel de la petite industrie. C'est tous les ouvriers de ces divers groupes économiques que nous appelons les ouvriers de l'industrie, pour les différencier de la main-d'œuvre occupée dans l'artisanat. Un coup d'œil superficiel laisse supposer qu'il s'agit de 700,000 ouvriers environ. Le résultat du recensement des fabriques nous fixera définitivement à ce sujet. Sur la base de ces résultats, nous essayerons alors de classer à l'aide de chiffres les diverses classes sociales du peuple suisse.

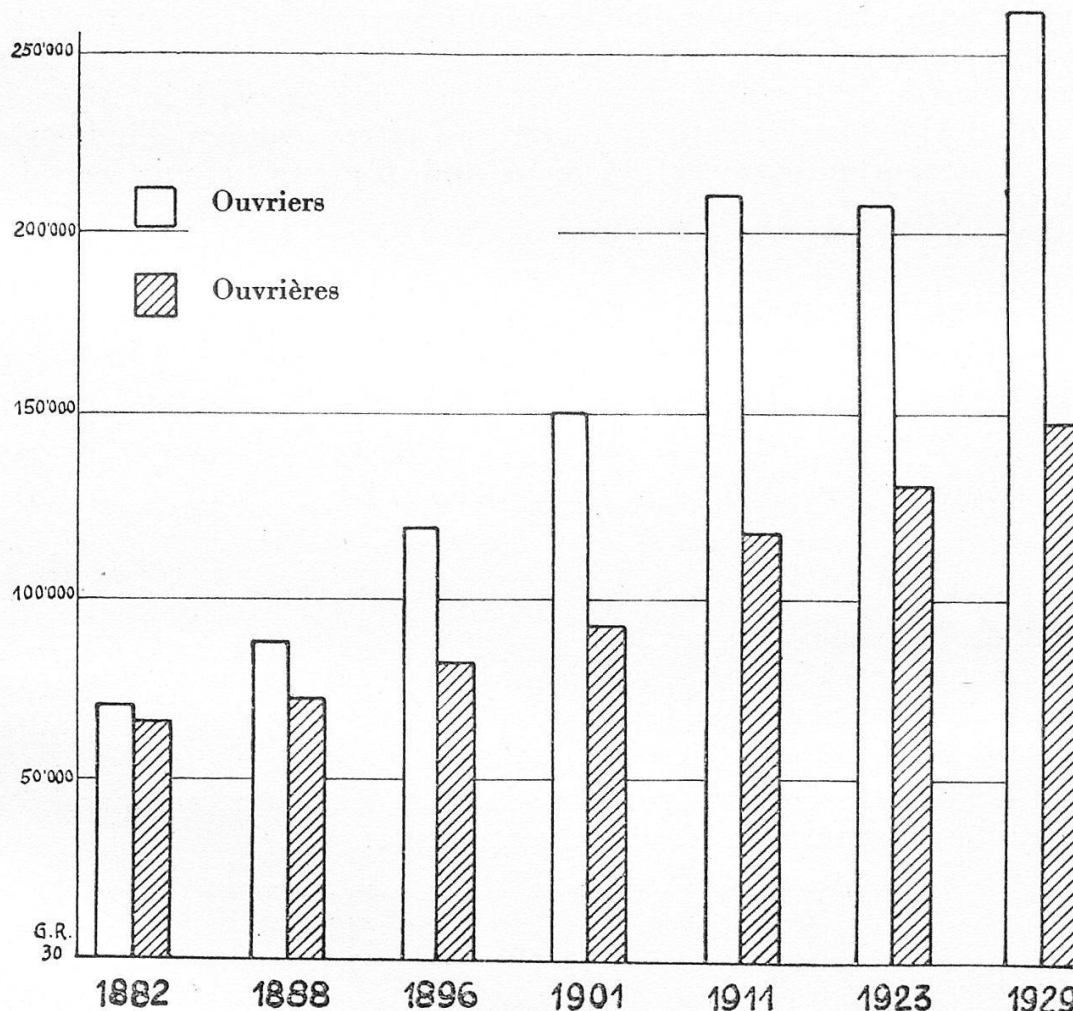
III.

Quelle est la composition de la catégorie des ouvriers soumis à la loi sur les fabriques?

Parmi les 409,083 ouvriers mentionnés par la statistique de 1929 figurent 147,061 femmes. Comparé à la situation de 1923, qui était de 129,000, le nombre des ouvrières a donc augmenté en proportion, bien que l'augmentation du nombre des ouvriers soit plus forte, le nombre du personnel féminin est tombé de 38 à 36 pour cent. Depuis 1882, la proportion du personnel féminin a été la suivante:

	Travail féminin en général		Travail féminin dans la branche textile		Part des ouvrières du textile dans le travail féminin
	absolu	pourcentage	absolu	pourcentage	
1882	64,500	48	52,400	61	81
1888	72,900	46	57,400	63	79
1895	81,000	40	59,700	65	74
1901	92,300	38	64,000	66	69
1911	117,800	36	80,900	65	69
1923	129,000	38	85,500	68	66
1929	147,100	36	88,900	68	60

La proportion du travail féminin.



Pour établir une comparaison, on a ajouté également les chiffres et le degré de participation de toutes les ouvrières occupées dans la branche textile (y compris les groupes du vêtement et des objets

de toilette) au nombre total des ouvriers de ces grands groupes d'industrie, car on sait que ces derniers sont le domaine principal des ouvrières. Il ressort de ce fait que le travail en fabrique des femmes a sensiblement augmenté durant ces 5 décennies, et que la participation relative des femmes a cependant passablement diminué depuis les années 80, et que depuis 1921 elle est restée pour ainsi dire stable et n'a varié que de 36 à 38 pour cent. Les nombres se rapportant à l'industrie textile démontrent que malgré le recul subi par cette industrie en faveur d'autres industries, le travail féminin s'est développé et que l'on enregistre une légère et sûre hausse jusqu'en 1923, époque depuis laquelle la participation des femmes dans l'industrie textile est restée stationnaire avec 68 pour cent.

Par contre, on constate un changement très caractéristique dans le travail féminin. Parmi le nombre total des ouvrières, le nombre des femmes occupées dans les diverses branches de l'industrie textile représente une participation de moins en moins importante. La participation des femmes qui en 1882 était de 81 pour cent, est tombée à 69 pour cent en 1901 et 1911, et à 60 pour cent lors de la dernière statistique. Ces chiffres sont le reflet du recul de l'industrie textile en faveur d'autres groupes d'industries moins importantes autrefois, mais qui reprennent une certaine activité.

IV.

Voici les résultats de la dernière statistique concernant l'âge des ouvriers et ouvrières:

	Total des ouvriers	14—18 ans	18—40 ans	40—50 ans	au-dessus de 50 ans
En tout	409,083	46,873	250,342	58,049	53,819
En pourcentage	100	11,5	61,2	14,2	13,1

Il ressort de ces chiffres que la période de 18 à 40 ans est la plus favorable pour les ouvriers manuels; elle représente le 61 pour cent de la masse. Les jeunes, que nous désignons par les ouvriers du groupe de 14 à 18 ans, représentent le 11,5 pour cent, donc plus de la dixième partie, et les ouvriers âgés de plus de 50 ans représentent le 13 pour cent en chiffres ronds.

Ces deux derniers groupes donnent lieu aux comparaisons suivantes au cours des divers recensements:

Recensement	14—18 ans	au-dessus de 50 ans
1929	11,5 %	13,1 %
1923	12,5 %	13,4 %
1911	15,5 %	9,8 %
1901	14,6 %	9,3 %
1895	14,2 %	9,0 %
1888	14,2 %	—
1882	18,6 %	—

Il ressort de ces chiffres que le nombre des jeunes ouvriers tend à baisser sensiblement étant donné qu'il n'est plus que de 11,5 pour cent actuellement, bien que ce chiffre soit encore bien respectable. Par contre, on a enregistré une augmentation du nombre des ouvriers au-dessus de 50 ans jusqu'en 1923 (de 9 pour cent en 1885 à 13,5 pour cent en 1923), alors que le recensement des fabriques de l'année dernière laisse entrevoir que le nombre de ces ouvriers tend à diminuer, et il semble même que l'on est au début d'un recul de cette catégorie d'ouvriers, recul attribuable peut-être à la rationalisation ou au congédiement des ouvriers âgés.

La question de la nationalité des ouvriers n'a malheureusement pas été mentionnée sur le questionnaire, comme cela avait été le cas pour les recensements de 1923 et de 1911. Nous signalons uniquement pro mémoria que, selon la statistique de 1911, le 22,3 pour cent et celle de 1923, le 12 pour cent, des ouvriers étaient des étrangers. La différence entre ces deux chiffres doit être attribuée au retour des ouvriers dans leurs pays durant les années de guerre. Il est fort probable que depuis 1923 il y aura eu une légère augmentation.

V.

La statistique des fabriques de 1929, comprenait également une enquête sur la durée du travail hebdomadaire dans les exploitations à une seule équipe.

ouvriers au total	moins de 48 heures	48 heures	plus de 48—50 heures	plus de 50—52 heures
409,083	20,871	261,295	22,789	84,080

Le 5,4 pour cent de tous les ouvriers ont donc travaillé 48 heures jusqu'à 50 heures, et le 20,5 pour cent plus de 50 à 52 heures. Il ressort donc que le 26 pour cent des ouvriers de fabriques ou un quart environ ne bénéficient pas de la semaine de 48 heures.

Il va de soi que cette catégorie représente une moyenne et que diverses branches d'industrie, qui comprennent cette catégorie d'ouvriers, dépassent considérablement la moyenne suisse totale. Nous citons à ce sujet les groupes d'industrie suivants:

Groupes d'industrie	de 48—50 heures		de 50—52 heures	
	en tout	en %	en tout	en %
Industrie du coton	1,910	5	13,186	37
» de la laine	463	6	2,076	26
» de la broderie	1,386	17	5,532	70
Vêtement, habillement	4,326	11	11,870	29
Industrie du bois	3,222	12	6,985	26
» horlogère	2,015	4	14,611	30
» métallurgique	1,804	5	5,313	14
» des machines, appareils	2,444	3	13,346	17

D'après ce tableau le 42 pour cent des groupes de l'industrie du coton travaillent (nous nous contentons naturellement d'arrondir les chiffres en pourcentage) plus de 48 heures (de 50 à 52 heures 37 pour cent), dans l'industrie de la laine le 32 pour cent (50 à 52 heures 26 pour cent), dans l'industrie de la broderie le 87 pour cent (50 à 52 heures le 70 pour cent), dans l'habillement le 40 pour cent (50 à 52 heures le 29 pour cent), dans l'industrie du bois le 38 pour cent (50 à 52 heures le 26 pour cent) et dans la branche horlogère le 34 pour cent (50 à 52 heures le 30 pour cent). Comme le prouve le tableau, il faut tenir compte de ce que la durée de 50 à 52 heures est plus fréquente que celle de 48 à 50 heures. A part ces groupes d'industries, il y a encore l'industrie métallurgique et l'industrie des machines qui représentent, en chiffres ronds, le 20 pour cent (50 à 52 heures le 14 resp. le 17 pour cent). Il existe donc des groupes d'industrie très importants, pour lesquels la semaine de 48 heures ne peut être appliquée comme règle à la plus grande partie de leurs ouvriers. Il faut tenir compte en outre que le tableau ci-dessus ne fait pas mention des heures supplémentaires autorisées par les gouvernements cantonaux.

VI.

Considérons encore l'importance de chaque industrie d'après le nombre d'ouvriers qu'elle occupe. Il n'est naturellement pas possible d'établir une comparaison quant à la capacité de production d'un groupe ou de l'autre, chose impossible même en essayant une combinaison avec le nombre des forces motrices. Une telle comparaison nous permettra cependant de nous rendre compte du degré que représente chaque groupe d'industrie pour l'occupation de forces de travail humaines, c'est-à-dire pour le marché du travail, et quels changements se sont opérés dans les dernières décennies.

Il est impossible, dans un espace aussi limité, d'établir des comparaisons entre les 197 branches d'industrie durant les 7 recensements. Nous nous contenterons donc de comparer les groupes d'industries. Essayons tout d'abord de penser aux grands groupes d'industrie! Cela a l'avantage de nous permettre d'établir d'autant plus clairement les grandes lignes des mutations et des changements qui ont eu lieu dans notre industrie nationale dans l'espace d'une génération.

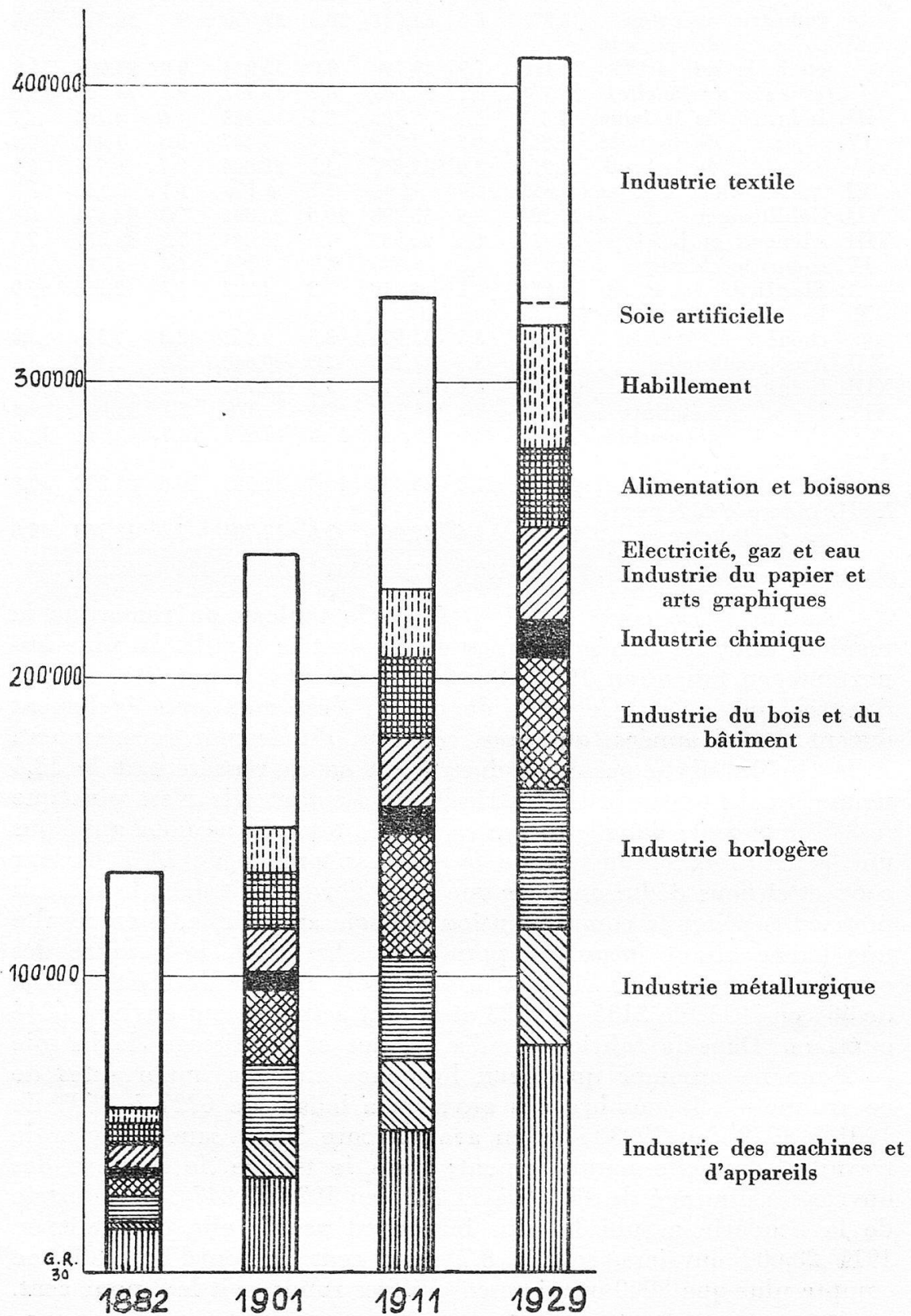
Le tableau suivant donne un aperçu déterminant et très explicite à ce sujet et qui permet d'établir des comparaisons entre les 4 derniers recensements de 1929, 1923, 1911 et 1901, c'est-à-dire un espace de 3 décennies à peine.

Groupes d'industrie	1929		1923		1911		1901	
	total	en %	total	en %	total	en %	total	en %
I. Industrie du coton .	35,275	8,6	34,631	10,3	29,550	9	32,314	13,4
II. » de la soie et de la soie artific. (sans soie artificielle)	32,118 25,274	7,9 6,1	29,740 27,605	8,8 8,2	32,024 31,537	9,8 9,5	33,908 33,506	14,0 13,8
III. Industrie de la laine	7,830	1,9	7,183	2,1	5,325	1,6	4,166	1,7
IV. » de la toile	1,868	0,5	1,528	0,5	1,007	0,3	1,043	0,4
V. » de la brod.	7,916	1,9	13,866	4,1	28,606	8,7	16,751	6,9
VI. Autres ind. textiles	6,095	1,5	5,763	1,7	4,150	1,3	3,136	1,3
VII. Habillement . . .	40,324	9,9	35,898	10,6	23,802	7,3	14,671	6,0
VIII. Aliment. et boissons	26,315	6,4	23,589	7,0	26,044	7,9	18,332	7,5
IX. Industrie chimique .	12,972	3,2	9,896	2,9	7,394	2,2	4,196	1,7
X. Electricité, gaz et eau	4,671	1,1	4,149	1,2	4,228	1,3	2,156	0,9
XI. Papier, cuir et caout- chouc	14,259	3,5	11,971	3,5	9,262	2,8	7,316	3,0
XII. Arts graphiques . .	14,165	3,5	11,170	3,3	10,042	3,0	7,469	3,1
XIII. Industrie du bois .	26,967	6,6	18,975	5,6	23,765	7,2	14,381	5,9
XIV. » métallurg. .	38,464	9,4	24,762	7,4	23,325	7,1	13,064	5,4
XV. » des machin.	76,512	18,7	58,575	17,4	47,630	14,5	32,641	13,6
XVI. » horlogère et bijouterie	48,378	11,8	33,438	10,0	34,983	10,6	24,858	10,2
XVII. Industrie de la pierre et de la terre	14,954	3,6	12,269	3,6	17,704	5,4	12,168	5,0
Au total I.—XVII. . . .	409,083	100	337,403	100	328,841	100	242,534	100

Au premier coup d'œil jeté sur le tableau on remarque la manière dont les divers groupes de l'industrie textile, la plus importante en Suisse en 1901 encore, ont été peu à peu écrasés par d'autres industries. Cet état de choses s'est maintenu également durant les 6 années qui nous séparent du dernier recensement. A la fin du siècle passé, l'industrie du coton représentait le 13,4 pour cent de toutes les industries, actuellement elle n'est plus que le 8,6 pour cent; dans le même espace de temps, que nous appelons une génération, l'industrie de la soie est tombée de 14 à 8 pour cent, et si nous déduisons (comme nous l'avons fait dans le tableau pour en faciliter la compréhension) la soie artificielle, il en résulte une baisse allant jusqu'à 6 pour cent. En 1901, le nombre des ouvriers occupés dans l'industrie de la soie artificielle était de 402, de 487 en 1911, de 2135 en 1923 et atteint actuellement environ 6844 ouvriers. Dans la fabrication des rubans et du tissage de la soie — pour ne nommer que deux branches annexes importantes de ce groupe —, le nombre des ouvriers a baissé de 6227 à 2503 de 1901 à 1929 (en 1923, il y en avait encore 5000) sans compter le travail à domicile naturellement; dans le tissage, le nombre des ouvriers a diminué de 15,369 à 11,793 (en 1923 12,247). L'industrie de la broderie a subi le plus important recul; elle comptait en 1911 28,600 ouvriers, soit le 8,7 pour cent; aujourd'hui, elle ne compte plus que 8000 ouvriers en chiffres ronds, soit le 2 pour cent.

Par contre, il s'est produit un mouvement contraire dans la branche de l'habillement. Ce groupe d'industrie occupe actuellement 40,300 ouvriers en chiffres ronds et représente le 10 pour cent contre 14,700 ouvriers et le 6 pour cent en 1911. Dans ce

Le développement des branches d'industrie.



groupe figure par exemple la branche annexe de la fabrication des chaussures qui compte 10,600 ouvriers (11,400 en 1923 et 8500 en 1911), en outre les industries du tricotage et du tressage, la

fabrication des bas et de la bonneterie, qui ont pris une telle extension, comptent au total 11,000 ouvriers et ouvrières en chiffres ronds, contre 8150 seulement en 1923 et 4211 en 1911.

Les grands vainqueurs sont les 2 groupes d'industrie des métaux et des machines. L'industrie métallurgique enregistre dans l'espace de 3 décennies une augmentation de 5,4 à 9,4 pour cent, ou 13,000 ouvriers à 38,000 ouvriers. Les branches annexes importantes de ce groupe sont: fonderies de fer et d'acier qui comptent 7100 ouvriers, fabriques d'aluminium et laminage d'aluminium avec 3300 ouvriers contre 1700 en 1923, serrurerie, meubles de fer et coffres-forts avec 5500 ouvriers, objets en aluminium, 1000 ouvriers, tréfileries, fils métalliques, 2000 ouvriers, vis, pièces à façon, 3000 ouvriers, fonderies de métaux et armatures, 2300 ouvriers, etc.

Le grand vainqueur est cependant le groupe d'industrie des machines et des appareils, qui en 1911 ne représentait que le 14,5 pour cent, en 1923 le 17,4 pour cent et qui représente aujourd'hui le 18,7 pour cent. Ce groupe occupe 76,500 ouvriers contre 47,600 en 1911. Les branches annexes de ce groupe sont: les fabriques de machines proprement dites, qui comptent 41,200 ouvriers, les usines de mécanique, 2100 ouvriers, les ateliers de construction et de réparation des chemins de fer, 5703 ouvriers, construction d'automobiles, 3000 ouvriers, réparations d'autos, 1900 ouvriers, construction de motocyclettes et de vélos, 1100 ouvriers, petite mécanique, 1100 ouvriers, appareils électriques, 9300 ouvriers, fonderies de fer, 2000 ouvriers.

Comparée à sa situation en 1923, l'industrie horlogère a subi un développement remarquable; elle a augmenté du 10 au 12 pour cent. Ce groupe occupe actuellement 48,400 ouvriers contre 25,000 en chiffres ronds en 1901.

Pour obtenir le bilan général des pertes et profits, il suffit de tenir compte du tableau ci-dessous, dans lequel sont réunis les divers groupes d'industrie, tels que toute l'industrie textile, mais sans la fabrication de la soie artificielle, qui se rapporte plutôt à l'industrie chimique, et sans le groupe de l'habillement, vêtement, équipement (qu'il ne faut pas confondre avec l'industrie textile) et, d'autre part, les trois groupes d'industrie, l'industrie des métaux, des machines et la branche horlogère. Nous avons également pris les chiffres des recensements précédents pour établir la comparaison et nous obtenons les données suivantes:

	1929	1923	1911	1901	1895	1888	1882
Toute l'industrie textile sans la soie artificielle et sans l'habillement .	84,258 20,5 %	90,576 26,9 %	100,534 30,4 %	90,918 37,5 %	86,519 43,2 %	88,053 54,8 %	84,670 62,8 %
Industries métallurgique, des machines et industrie horlogère . . .	163,354 40 %	116,715 34,6 %	105,938 32,2 %	70,563 29,3 %	50,366 25,2 %	33,215 20,7 %	25,052 16,9 %

Ces chiffres démontrent très clairement les variations de la structure de notre économie. L'industrie textile, qui est la source historique de toute notre industrie, occupait en 1882 le 63 pour cent en chiffres ronds des ouvriers de fabrique; aujourd'hui, elle n'en occupe plus que le 20 pour cent. L'industrie métallurgique et horlogère occupaient autrefois, c'est-à-dire en 1882, le 17 pour cent des ouvriers; aujourd'hui, elles occupent exactement le 40 pour cent. Ces chiffres nous démontrent clairement, comment s'est développé ce processus durant le dernier demi-siècle, c'est-à-dire par étape, et ils prouvent en outre que la dernière étape qui ne comprend que 6 ans, n'est pas la moindre. C'est la raison, pour laquelle nous nous demandons, si ce développement a atteint son apogée. Ces variations ont naturellement contribué à donner une certaine importance aux industries consacrées aux moyens de production.

Reprenons le tableau de la page 47. Cet exposé démontre que l'industrie de l'alimentation et d'articles de consommation aurait, en regard de ce qu'elle était en 1911, une légère tendance à diminuer, alors que l'industrie chimique au contraire augmente légèrement, mais d'une manière continue. Les branches les plus importantes du premier groupe sont l'industrie du chocolat qui compte actuellement 4900 ouvriers (5500 en 1923), l'industrie du tabac comptant 6900 ouvriers (6700 en 1923 et 8700 en 1911), l'industrie des conserves de légumes avec 2500 ouvriers (1600 en 1923) et l'industrie de la brasserie comptant 2500 (1900 en 1923). Dans l'industrie chimique, les branches annexes les plus importantes sont l'industrie des couleurs de goudron et les produits pharmaceutiques, qui occupent 6000 ouvriers, contre 4700 en 1923 et 2400 en 1911.

Les arts graphiques occupent actuellement 14,200 ouvriers (8650 en 1923 et 7500 en 1911). Les industries du papier, du cuir et du caoutchouc ont également une certaine importance; elles comptent 14,300 ouvriers ou le 3,5 pour cent et l'industrie du bois 27,000 ouvriers, soit 6,6 pour cent.

Il se peut que l'on considère le nombre d'ouvriers occupés dans l'une ou l'autre des branches annexes comme moindre. C'est le cas pour les branches ayant une nouvelle méthode d'exploitation, et la raison doit être attribuée au fait que ce sont là des *branches d'industrie « à capitaux intensifs »*. C'est par exemple le cas pour l'industrie chimique avec 13,000 ouvriers en chiffres ronds ou le 3,2 pour cent, qui sont dans une situation des plus curieuses, pas du tout en rapport avec l'importance de ce groupe dans notre économie et pour les valeurs d'exportation. Le même fait se reproduit dans la branche d'industrie de la *fabrication de l'aluminium*, qui compte 2200 ouvriers, le laminage de l'aluminium avec 1200 ouvriers et la fabrication d'objets en aluminium avec 1050 ouvriers. L'industrie des automobiles, qui est la branche d'industrie des moyens de transport modernes, n'occupe que 3056

ouvriers. C'est une étrange destinée pour un pays industriel, qui dans des branches d'activité apparentées, telles que la construction de locomotives, de wagons de chemins de fer et de l'horlogerie, type d'un travail de précision par excellence, puisse présenter un rendement maximum, relevant précisément en majeure partie du domaine de l'exportation.

L'économie de la Suisse en 1929.

Par *Max Weber*.

Aux fins d'établir les résultats de l'économie en Suisse durant l'année 1929, il ne suffit pas d'examiner la situation durant ce court laps de temps, mais bien de tenir compte du chemin parcouru par l'économie suisse depuis la pénible crise d'après-guerre. Il n'est pas possible de remonter plus en arrière, car les chiffres économiques font défaut.

La comparaison que l'on peut établir entre les recensements des fabriques de 1923 et de 1929 permet un aperçu des plus intéressants sur le développement de l'économie durant cette période, du moins pour ce qui concerne l'industrie. Nous n'entrons pas dans les détails des résultats de la statistique des fabriques, étant donné que nous publions dans le présent numéro également un article consacré spécialement à ces résultats. Les impressions générales qui se détachent du résultat de la statistique des fabriques sont les suivantes: La marche ascendante de l'industrie, une augmentation de 21 pour cent des forces du travail, ainsi qu'une sensible amélioration des moyens de production; une augmentation de 33 pour cent des forces motrices. Ce mouvement ne s'est cependant pas développé dans la même mesure dans toutes les industries. Ainsi, l'industrie textile a végété et certaines de ses branches ont même subi un sérieux recul. La statistique des fabriques ne mentionne ni le degré d'influence qu'a eu la conjoncture sur ce développement, ni le changement qui s'est effectué dans la structure de l'industrie suisse. Ce fait se reconnaît aisément en le comparant aux phénomènes économiques sans cesse poursuivis.

Pour mieux faire ressortir les variations qui se sont produites au cours de ces dernières années, nous reproduirons les chiffres économiques à l'aide de graphiques. Il faut cependant tenir compte que ces graphiques ne donnent que les moyennes annuelles à l'exception du commerce et du trafic extérieur, pour lesquels la somme annuelle est prise en considération. Les fluctuations qui se sont produites au cours de l'année sont balancées dans ces chiffres, il s'en suit donc que les variations saisonnières ainsi que celles de la conjoncture qui se sont manifestées dans le courant d'une année, sont supprimées.